



Semons vos idées !

Participation Citoyenne

Le dispositif de Participation Citoyenne, c'est quoi ?

Vous habitez Noyal-sur-Vilaine ? Ce dispositif vous permet de proposer des projets imaginés par vos soins. C'est l'opportunité de participer et d'imaginer la Ville de demain !

Une enveloppe budgétaire de **30 000€ TTC** est consacrée à la réalisation du ou des projets sélectionnés.

Le groupe de travail

Dans un but de transparence et de faire ensemble, un groupe de travail « Participation Citoyenne » a été mis en place. Il est constitué de 6 habitants noyalais-es âgés d'au moins 15 ans, de 6 élus et du Maire en tant que présidente de l'instance.

Ensemble, ils ont élaboré le règlement et participeront au jury de recevabilité des projets.





Qui peut participer ?

Tous les habitants résidant dans la Ville, à titre individuel ou en groupe d'habitants sont invités à participer.

Pour les jeunes non-majeurs, la participation est possible à compter de l'âge de 10 ans.

Les projets possibles

Votre projet doit :

- Porter sur le territoire de Noyal-sur-Vilaine
- Répondre au moins à une thématique suivante :
 - Améliorer le cadre de vie
 - Améliorer le vivre ensemble
 - Agir pour la transition écologique
 - Agir pour la solidarité, la parentalité, l'inclusion des personnes
 - Valoriser le patrimoine matériel ou immatériel
 - Favoriser la culture et le sport pour tous
- Servir l'intérêt général et le respect des principes républicains
- Respecter des compétences communales
- Respecter le budget de la Ville et ne pas générer de dépenses de fonctionnement ultérieures (charges récurrentes et obligatoires : salaire, énergie, maintenance, etc).



Des permanences sont proposées les samedis **27 janvier** et **10 février 2024 de 10h à 12h** en mairie afin de répondre à vos questions et vous aider dans la construction de votre projet !

Comment proposer votre projet ?

Du 15 janvier au 29 février 2024, proposez votre projet en remplissant le formulaire de dépôt de projet :

- À récupérer à l'accueil de la mairie
- À télécharger sur le site internet de la Ville

Retournez votre dossier complet à : participationcitoyenne@noyalsurvilaine.fr

Aucun dossier incomplet ou transmis à un autre mail ne sera pris en compte.



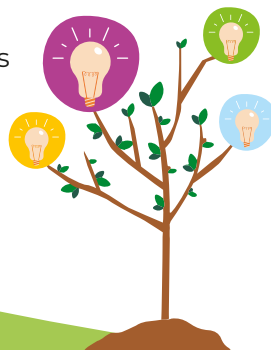
Retrouvez les projets validés par le Groupe de travail Participation citoyenne sur le site internet de la Ville !

Vote des projets

Tous les habitants de Noyal-sur-Vilaine, dès l'âge de 10 ans (dans l'année du vote), sont invités à exprimer leur avis sur les projets validés par le Groupe de travail en juin 2024.

Chaque habitant pourra voter au maximum pour 3 projets différents :

- **En ligne** via le formulaire dédié
- **En mairie** dans l'urne prévue à cet effet
- **Au Ty'up** dans l'urne prévue à cet effet



Dépôt de votre projet

Instruction des projets

Jury de recevabilité des projets

Vote des projets

Annonce des résultats

Réalisation des projets

Du 15 janvier au 29 février

Du 1^{er} mars au 15 mai

Fin mai 2024

Juin 2024

Début juillet 2024

Dans les 3 ans qui suivent le vote



PLUS D'INFO

ville-noyalsurvilaine.fr/participation-citoyenne/



Scannez le QR-code pour suivre
l'actualité de la Participation citoyenne !

